



# Le lien MARIVERAIN

Bulletin municipal Vol. 4, No 10, DÉCEMBRE 2003

www.ville.sainte-marie.qc.ca

## Opération Nez Rouge

### Horaire des services administratifs

### Bon anniversaire Sainte-Marie!

Concours : Qui suis-je ?

### CANA accueille les nouveaux arrivants de 2003

Rénald Binet

### Les prix du CCU 2003

2<sup>e</sup> Édition

### Revue de l'année

La rédaction

### Certificat-cadeau

Festival La Gigue en Fête 2004

### Conseil en bref

Chantale Faucher, greffière adjointe

### Horaire du temps des Fêtes

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### Vivre l'hiver à Sainte-Marie

### Inventaire de notre patrimoine bâti

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

### Bibliothèque Honorius-Provost

Jacques Filiatrault, bibliothécaire

### Collecte des ordures et récupération

Service des Travaux publics

### Dossier spécial Budget 2004

**PROCHAINE RÉUNION  
DU CONSEIL :**  
Le lundi 12 janvier 2004, 20 h

ISSN 1492-9279  
Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
4<sup>e</sup> trimestre 2003

Impression • Dynamiques, Centre d'imprimerie,  
Sainte-Marie Bce

Graphisme, rédaction et coordination de projet



## Joyeux Noël et Bonne Année!

*Les conseillers et les employés de la Ville se joignent à moi pour vous souhaiter de très belles Fêtes et pour vous remercier de votre appui tout au long de l'année 2003. Nous profitons de l'occasion pour vous exprimer nos vœux de bonheur pour une année 2004 prospère et sereine!*

Harold Guay, maire



## HORAIRES DES FÊTES-ADMINISTRATION

Tous les services administratifs de la Ville, incluant la Sûreté municipale et les Travaux publics, seront fermés du 19 décembre (16 h 30) au 4 janvier 2004 inclusivement. Pour toute URGENCE NON MÉDICALE, composez le 387-6111.

**Horaire service des loisirs, voir p.4**



UNE PRÉSENTATION DE :  
Société de l'assurance automobile

Québec  
PARRAIN  
DEPUIS 1985

Desjardins

Assurances générales des caisses Desjardins  
COMMUNICATAIRE PROVINCIAL  
ASSUREUR OFFICIEL

Du 5 au 6 décembre,  
du 11 au 23 décembre  
et du 26 au 31 décembre

Opération Nez Rouge

**387-6444**

Au profit du Groupe d'accompagnement Jonathan et du festival La Gigue en Fête

**Un Cadeau de Noël**  
qui plonge au coeur de notre histoire!



Édition limitée  
Disponible chez :

**METRO  
LABONTÉ**

Copie  
**EXTRA**

Bureau d'information  
touristique

Hôtel de ville  
de Sainte-Marie

Avec la participation financière :

Desjardins

Caisse populaire Desjardins  
du Centre de la Nouvelle-Beauce



## BON ANNIVERSAIRE, SAINTE-MARIE!

En 1978, la Ville et la Paroisse unissaient leurs destinées

C'est en effet le 15 avril 1978 que la Gazette officielle du Québec publiait un avis de l'octroi des lettres patentes officialisant la fusion de la Ville et de la Paroisse de Sainte-Marie, créant officiellement la Ville de Sainte-Marie. À cette époque, la Ville comptait 4 410 habitants et la paroisse, 3 194. (Au 31 décembre 2002, Sainte-Marie comptait 11 567 habitants) Le territoire de la Ville était de 6,7 Km<sup>2</sup> (2,6 milles carrés) et celui de la Paroisse, 100 Km<sup>2</sup> (38,6 milles carrés). La requête en fusion avait été déposée conjointement par les deux conseils le 14 septembre 1977.

Afin d'assurer la transition jusqu'à l'élection prévue le premier dimanche de novembre, les deux conseils formeront le conseil provisoire. Il était composé de : (paroisse) Gérard Faucher, maire suppléant, Dominique Labbé et Luc Bilodeau (siège no 1), Marcel Vachon et Réal Gravel (siège no 3), Lionel Berthiaume et Yvanhoe Cyr (siège no 5),

Benoît Fecteau, greffier; (ville) Wilbrod Gagnon, maire, François Vachon et Marc-André Nadeau (siège no 2), Michel Carrier et Louis Turmel (siège no 4), Mauril Leclerc et Michel Poulin (siège no 6), Jean-Louis Daigle, trésorier.

Lors de l'élection du 6 novembre, le conseil suivant prenait les rênes de la nouvelle ville : Pierre-Maurice Vachon, maire, Aurèle Mercier, siège no 1, André Turmel, siège no 2, Pierre Ferland, siège no 3, Russell Gilbert, siège no 4, Louis Turmel, siège no 5, Léonard Roy, siège no 6, Gilles Fortin, directeur général.

### CONCOURS

Identifiez 10 des photos et courrez la chance de gagner un exemplaire du livre « Sainte-Marie, un présent du passé, une fierté à partager ». Tirage le 19 janvier 2004.

*Pour participer*, complétez le coupon de participation en page 4 et déposez-le à la réception de l'hôtel de ville ou faxez-le au 387-2454. Vous pouvez aussi inscrire vos réponses sur une feuille à part en inscrivant le numéro de la photo à côté de la réponse et vos coordonnées complètes (adresse et téléphone).

## Qui suis-je?



# 25 ans !



## Revue de l'année

Publication du budget et des immobilisations 2003.

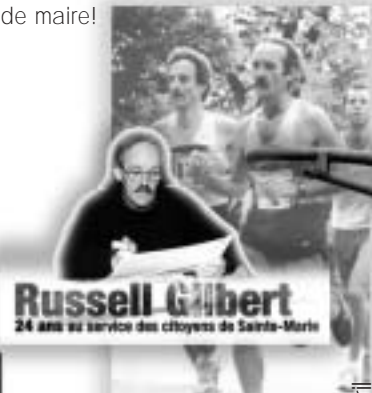


Décembre 2002



Janvier / février

Sainte-Marie honore un sportif hors pair, le décathlonète Michel Bisson, fils de Simon Bisson et Éva Grenier.



Mars

Lancement de la 2<sup>e</sup> édition du concours de photo de la SAMAR.



Mai

Arbavie à l'action : nettoyage d'une partie des berges de la rivière. Quand des jeunes font la leçon aux grands!



Juin

Marylène Faucher remporte un premier prix lors de l'exposition de la Société de pastel de l'Est du Canada à Montréal.



En mars, Sainte-Marie accueille la Fête internationale du théâtre francophone.

On peut voir la suite sur le site [www.ville.sainte-marie.qc.ca/fif/](http://www.ville.sainte-marie.qc.ca/fif/).



Instauration du virage à droite sur feu rouge. C'est permis, mais pas partout...



25 ans de service pour Louis Normand, directeur du service des Loisirs, culture et vie communautaire, et Réal Garon, du service des Travaux publics et de l'ingénierie.



## CONCOURS QUI SUIS-JE?

Identifiez 10 des photos et courrez la chance de gagner un exemplaire du livre «Sainte-Marie, un présent du passé, une fierté à partager». Tirage le 19 janvier 2004.

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.
- 9.
- 10.



Nom :

Adresse :

Téléphone :

Déposez votre coupon à la réception de l'hôtel de ville ou faxez-le au 387-2454.

## CANA ACCEUILLE LES NOUVEAUX ARRIVANTS DE 2003

Le 7 novembre dernier, le Comité d'accueil des nouveaux arrivants de Sainte-Marie (CANA) accueillait les nouveaux arrivants qui ont choisi Sainte-Marie comme milieu de vie (78 adultes et une vingtaine d'enfants). À cette occasion, les nouveaux arrivants ont eu l'occasion de faire plus ample connaissance et de rencontrer les membres du conseil et d'autres personnalités de la Ville. Un magicien et un clown ont amusé grands et petits et (merci à nos commanditaires) de nombreux prix de présence ont été tirés.

À tous les nouveaux arrivants de 2003, Sainte-Marie vous dit :  
« Bienvenue chez vous! »

Rénald Binet  
Président, CANA



à l'avant: Nancy Cliche, Monique Cloutier-Turmel, Louise Langevin, Raymonde Rouleau, Louis-Gérard Veilleux, Solange Blais, Lucie Gagné  
à l'arrière: Rénald Binet, André Leclerc, Jocelyne Gagnon, Gilbert Drapeau, Céline Gauthier, Jacynthe Roy, Léna Larose

## PRIX DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINTE-MARIE

2<sup>e</sup> édition

Désireux de reconnaître et de faire connaître les réalisations remarquables qui contribuent à la qualité de notre environnement urbain, le Comité consultatif d'urbanisme a été très heureux, le 25 novembre dernier, de remettre des prix et des mentions soulignant la qualité de projets réalisés entre juin 2002 et juin 2003.

### Récipiendaires 2003-2004

#### « Résidence » :

**Premier prix :Stéphane Olivier,  
Janick Leclerc**

212, rue du Bocage

**Mention :Jean-Sébastien Bisson**  
985, route du Vieux Moulin

#### « Commerce - Industrie - Institution »

**Premier prix :Mario Lefebvre, opticien**

733-737, boul. Vachon Nord

**Mentions :Gravure Flex-Art inc.**  
1480, 3<sup>e</sup> Avenue, Parc industriel  
**Pourquoi pas, centre d'esthétique**  
210, boul. Vachon Nord



Le festival La Gigue en Fête :  
une 4<sup>e</sup> édition  
pleine de nouveautés

Dévoilement des gagnants du concours de photos de la SAMAR : Ghyslaine Crête, Dominique Lemay et Catherine Berthiaume

La ville de Sainte-Marie réorganise ses services : Pour une organisation municipale plus efficace.

La Ville remet le « *Fleuron mariverain* » à 34 organismes pour souligner leur apport à la vie communautaire de Sainte-Marie.

Les Journées de la Culture 2003 : une fierté, mais aussi une culture à partager!



Célébration des 225 ans de la chapelle Sainte-Anne.

Juillet/Août



Septembre

Une nouvelle usine de filtration d'eau potable une solution à très long terme qui devient réalité.

Octobre



Novembre



Décembre



La construction du nouveau pont amène des archéologues à faire des recherches aux abords de l'église.



Lancement de « *Sainte-Marie de Beauce, Un présent du passé, une fierté à partager* », le plus récent ouvrage sur l'histoire de Sainte-Marie. Accompagné d'un cédérom de photos d'archives.



Service de protection des incendies, des changements



25 ans de service pour Ligne Giguère, secrétaire de direction.

Le vieux pont est définitivement fermé : son intégrité structurale ne peut être garantie.



À ne pas manquer en 2004,

LE RETOUR DU FESTIVAL

GIGUE EN FÊTE DU 1<sup>ER</sup> AU 4 JUILLET 2004

5<sup>e</sup> édition

Pour la période des Fêtes, le Festival Gigue en fête met à la disposition des Mariverains des certificats-cadeaux sur l'achat de billets des spectacles qui auront lieu du 1<sup>er</sup> au 4 juillet



2004. C'est une idée de cadeau originale que la population de Sainte-Marie pourrait offrir avec fierté à leurs proches ainsi qu'à leur famille et amis de l'extérieur qui veulent vivre cet événement haut en couleurs. Pour information : 387-6054.

## CONSEIL EN BREF

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors des séances régulière et spéciale tenues les 10 et 24 novembre 2003.

La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1258-2003 autorisant la fermeture et cession d'une partie de l'emprise du rayon de la rue Sainte-Madeleine, lot 598-11 Ptie, du cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Marie.

La Ville a autorisé l'acquisition de mobilier urbain pour divers espaces verts bornant la rivière Chaudière ainsi que des supports à bicyclettes pour les édifices municipaux de l'hôtel de ville, de l'aréna et du Centre Récréatif.

La Ville a accepté de participer financièrement au complément des installations extérieures de la Polyvalente Benoît-Vachon en y investissant un montant de 15 000,00 \$.

La Ville a autorisé le remplacement et l'installation de quatre (4) nouvelles potences aux feux de signalisation à l'intersection du boulevard Vachon et de la route Chassé afin de ramener les têtes de feux au-dessus de la voie de circulation pour les rendre plus visibles à la circulation automobile.

Suite au départ de monsieur Joël Sauvé, monsieur Normand Croteau a été embauché à titre de directeur par intérim au Service de la protection contre l'incendie à raison de 14 heures par semaine.

La Ville a autorisé la signature du protocole d'entente relatif au programme d'aide financière accordée dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 pour la construction d'une usine de filtration et d'une prise d'eau dans la rivière Chaudière.

Le maire, monsieur Harold Guay, a déposé son rapport sur la situation financière de la municipalité en date du 10 novembre 2003.

La Ville a adjugé le portefeuille d'assurances de dommages à la firme *Aon Parizeau inc.* pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2003 au 1<sup>er</sup> décembre 2004. Cette adjudication fait suite à un appel d'offres publié par l'entremise de l'Union des municipalités du Québec dans le cadre d'un regroupement de municipalités.

La Ville a modifié le montant de l'aide financière à être versé au *Comité de Spectacles de Sainte-Marie* pour les années 2004 et 2005 et ce, dans le cadre du protocole d'entente de développement culturel à être signé avec le ministère de la Culture et des communications.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

Chantale Faucher,  
Greffière adjointe.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

### ARÉNA PAUL-HENRI-DROUIN

#### Patinage familial

##### Décembre

Lundi, 22 et mardi, 23 décembre .....13h à 14h

Vendredi, 26 décembre .....13h à 14h

Lundi, 29 et mardi, 30 décembre .....13h à 14h

##### Janvier

Vendredi, 2 janvier .....13h à 14h

Lundi, 5 janvier .....13h à 14h

#### Hockey libre

*Note : Pas de hockey libre pendant les Fêtes*

### PISCINE INTÉRIEURE

##### Décembre

Samedi, 20 décembre .....14h30 à 16h30 (3) et 19h à 20h30 (2)

Dimanche, 21 décembre .....14h30 à 16h30 (2)

Lundi, 22 décembre .....14h à 16h (1)

Mardi, 23 décembre .....14h à 16h (1) et 18h30 à 20h (1) et 20h à 21h30 (4)

Mercredi, 24 décembre

au vendredi, 26 décembre.....Fermée

Samedi, 27 décembre .....14h30 à 16h30 (3) et 19h à 20h30 (2)

Dimanche, 28 décembre .....14h30 à 16h30 (2)

Lundi, 29 décembre .....14h à 16h (1)

Mardi, 30 décembre .....14h à 16h (1) et 18h30 à 20h (1) et 20h à 21h30 (4)

Mercredi, 31 décembre .....Fermée

##### Janvier

Jeudi, 1<sup>er</sup> et vendredi, 2 janvier ....Fermée

Samedi, 3 janvier .....Début de l'horaire régulier

- (1) Bain récréatif – Objets flottants disponibles dans la partie peu profonde. Plongeurs fermés pendant la première partie du bain
- (2) Bain pour tous – Corridor disponible pour longueurs
- (3) Bain AQUAFUN – Structure gonflable dans la partie peu profonde
- (4) Bain en longueur

### PATINOIRES EXTÉRIEURES

Si la température le permet :

Ouverture : 13-12-2003 / Fermeture : 07-03-2004

#### Parc de l'O.T.J.

Lundi au vendredi.....17h à 21h

Samedi et jours pédagogiques. ....13h à 17h/18h à 21h30

Dimanche .....13h à 17h/18h à 20h

#### Parcs Drouin et de la Famille

##### Lundi au vendredi

• Activités .....libres 17h à 18h

• Patinage .....18h à 19h30

• Activités .....libres 19h30 à 21h

##### Samedi et jours pédagogiques

• Patinage .....13h à 14h30 et de 18h à 19h30

• Activités libres .....14h30 à 17h et de 19h30 à 21h30

##### Dimanche

Comme samedi mais fin des activités à 20h

*Il est à noter que le port du casque, de la visière et du col ainsi que l'utilisation d'une rondelle de caoutchouc mousse sont des obligations que chacun des participants aux activités libres doit respecter (activités libres : hockey, ringuette, ...).*

### INSCRIPTIONS AU PROGRAMME HIVER 2004

Samedi, 10 janvier 2004 .....(R)10h à 12h30 et (R) (NR) 13h30 à 15h

Mardi, 13 janvier 2004 .....(R) (NR) 19h à 21h

Résidents (R) , Non-résidents (NR) de Ste-Marie

Consulter la programmation au : [www.ville.sainte-marie.qc.ca](http://www.ville.sainte-marie.qc.ca), section Dernières nouvelles

# Vivre l'hiver à Sainte-Marie

On n'y échappe pas. Année après année, l'hiver nous revient avec ses plaisirs et ses petites misères. Il ne tient qu'à nous de faire de cette saison une période agréable à vivre en respectant certaines règles élémentaires qui, pour la plupart, relèvent du simple bon sens et d'un esprit civique de bon aloi.

Le Lien mariverain vous propose donc ce petit guide du « savoir vivre l'hiver » qui, nous l'espérons, vous facilitera la vie et nous permettra de mieux vous servir.

## ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE / GARAGE DE TOILE

Un permis n'est pas nécessaire. Cependant, le règlement de zonage numéro 700-90 permet, du 15 octobre au 15 avril de chaque année, l'installation d'un abri pour automobile, en panneaux mobiles ou en toile. Il est à noter toutefois que ces installations ne doivent pas empiéter sur l'emprise.



**À éviter !**

En aucun cas, la Ville ne peut être tenue responsable de tout dommage encouru à ces constructions lors de travaux exécutés sur sa propriété (emprise) ou sur la voie publique.

## BOÎTE AUX LETTRES / SECTEUR RURAL

Postes Canada prévoit des normes pour l'installation d'une boîte aux lettres en secteur rural. Outre les dimensions minimales à respecter, vous devez porter une attention toute particulière à la localisation de votre boîte et c'est sur ce point que nous vous demandons d'être coopératif. Un incident est si vite arrivé.

Bien que la Ville de Sainte-Marie ne réglemente pas les boîtes aux lettres rurales, elle doit cependant composer avec leur emplacement lors des opérations de déneigement. Une boîte aux lettres rurale devrait être placée du côté droit du chemin, dans la direction suivie par

l'entrepreneur et dans une position telle que l'entrepreneur puisse l'atteindre et la desservir sans devoir descendre de son véhicule et sans gêner la circulation. Le poteau devrait être situé au fond de l'accotement de manière à ce que l'ouverture de la boîte se trouve sur le côté extérieur de l'accotement. Les boîtes aux lettres fixées à une potence devraient être



**Voiture ou boîte aux lettres?**

installées tout au fond de l'accotement et de manière à ne pas pouvoir être rapprochées de la route au-delà de l'accotement. La boîte doit être fixée solidement à un poteau ou à une potence et la partie inférieure doit se situer à 105 cm (42 po) au-dessus du sol.

En aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable de tout dommage encouru à vos boîtes aux lettres lorsque celles-ci ne répondent pas aux exigences de Poste Canada.

## Autres petits conseils :

le froid et le plastique ne font pas bon ménage – assurez-vous que votre boîte pourra résister à certains chocs tels que la neige qui « r'vole ». N'installez pas votre boîte sur une base de béton qui dépasse l'accotement – elle risque de se faire déménager sans votre consentement...

## AUTOMOBILES ET ENTRÉES

Du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, le stationnement de nuit est interdit de 00 h à 6 h dans les chemins publics, rues, ruelles et stationnements municipaux. (Règlement 950-95, art. 63)

Les pneus à crampons peuvent être utilisés du 15 octobre au 1<sup>er</sup> mai.

Il est interdit de rouler dans un véhicule complètement enneigé. Le pare-brise, les

vitres latérales et la lunette arrière doivent être libres de toute matière pouvant nuire à la visibilité.



**À éviter...aussi !**

Lorsque vous stationnez votre voiture dans l'entrée, assurez-vous de laisser assez d'espace entre votre voiture et le bord de la rue. Une charrieuse, de la glace ou une bordée de neige, ça fesse!

Lorsque vous suivez un chasse-neige ou une épandeur de fondant, gardez vos distances! Vous pourriez recevoir des morceaux de glace ou encore, si la chaussée est glissante, vous retrouver en contact très intime et très inconfortable avec le camion!!

Le jour, si votre voiture est stationnée dans la rue et que vous voyez ou entendez le chasse-neige ou la souffleuse circuler dans votre secteur, ayez l'amabilité de déplacer votre véhicule. Au mieux, vous éviterez que votre véhicule se retrouve prisonnier d'un banc de neige et au pire, de perdre un morceau de tôle.

Il est interdit de pousser, de déposer ou de jeter de la neige ou de la glace sur tout chemin, trottoir, allée, parc ou terrain public. (Règlement 972-95, chap. 5)

## ABRIS D'AUTO - GARE AUX INFRACTIONS !!

Au cours de l'hiver 2003-2004, le Service des Travaux publics inspectera de façon systématique l'installation des abris d'auto temporaires (Tempo et autres) afin de déterminer s'ils empiètent sur l'emprise de la Ville. Cet empiètement peut causer des problèmes et des bris lors de l'entretien hivernal des rues. Les propriétaires dont l'installation ne sera pas conforme recevront un avis du Service leur demandant de corriger la situation pour l'hiver 2004-2005.

## VEUX DE NOËL

Toute l'équipe des Travaux publics vous remercie de votre collaboration et vous souhaite de joyeuses Fêtes. Nous vous invitons à être prudents pendant ce congé bien mérité. À l'an prochain!

Bien indiquer les limites de vos propriétés évite des désagréments au printemps.

Poubelles et bacs de récupération : assurez-vous de les placer à 3 ou 4 pieds du bord du banc de neige. Ça évitera d'ensemencer votre terrain de débris et de faire une récolte fort désagréable lors de la fonte des neiges.

Si vous avez une borne-fontaine sur ou près de votre propriété, ne l'enterrez pas! Vous pourriez le regretter si jamais les pompiers la cherchent trop longtemps.

Lorsque vous déballez votre entrée, évitez d'encombrer l'emprise de la Ville de chaque côté de l'entrée. Que voulez-vous, il faut bien mettre la neige de la rue quelque part.

Lorsque les bancs de neige sont élevés et que la vue latérale est obstruée, sortez de votre entrée avec prudence. Là aussi la vitesse peut provoquer de gros dégâts.

En secteur rural, si vous déplacez la neige de votre entrée de l'autre côté du rang, assurez-vous de laisser la chaussée propre et dégagée. Les amas de neige, si petits soient-ils, peuvent se montrer très dangereux, particulièrement s'ils sont gelés.

## LES ENFANTS

Ne leur permettez jamais de glisser en direction de la voie publique!

Les tunnels sont fascinants et... dangereux. Ils peuvent toutefois s'effondrer ou cacher un enfant de la vue du conducteur de la souffleuse ou du chasse-neige.

Forts et tunnels : expliquez à vos petits stratèges qu'une sortie donnant sur la voie publique n'est pas, mais alors là pas du tout, une bonne idée. Les sorties doivent donner sur le terrain.



## INVENTAIRE DE NOTRE PATRIMOINE BÂTI

Dans le cadre du plan d'action de notre politique culturelle et de l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications, nous avons amorcé une étape importante, soit l'inventaire de notre patrimoine bâti.

Pour ce faire, le conseil municipal a retenu, après le processus d'appel d'offres, les services d'une firme compétente en la matière soit « *Fernand Caron inc.* », conseiller en développement culturel. En collaboration avec le comité de suivi du milieu, M. Fernand Caron procédera à l'inventaire de notre patrimoine bâti. Une fiche d'analyse complète et détaillée pour chacun des immeubles ayant une valeur patrimoniale reconnue sera réalisée sur support numérique et en version imprimée.

Par cet exercice, nous désirons développer une plus grande mise en valeur de notre patrimoine bâti. Nous désirons y arriver par une meilleure connaissance et une plus grande sensibilisation à l'importance de sa sauvegarde. Cette étape d'inventaire est donc primordiale dans un contexte où plusieurs autres actions en découlent.

Pour de plus amples renseignements, vous êtes invités à communiquer avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire auprès de Mme Line Gagnon ou de M. Louis Normand (387-4920).

Louis Normand, directeur  
Loisirs, culture et vie communautaire



## NOUVEAUTÉS Bibliothèque Honorius-Provost

• **Harry Potter et l'ordre du Phénix, J.K. Rowling, Gallimard, 2003, environ 700 p.**  
La suite tant attendue du fameux Harry Potter. « Harry Potter débute sa 5<sup>e</sup> année à l'école de Poudlard. Il attend avec impatience son retour à l'école afin de comprendre pourquoi ses amis ne lui ont pas donné signe de vie de l'été. Toutefois, ce que Harry découvrira là-bas bouleversera sa vie... » ([www.mondemagiquehp.com](http://www.mondemagiquehp.com))

• **Les aventurières : XVIIe-XIXe siècle, Barbara Hodgson, Seuil, 2002, 215 p., nombreux dessins en n&b.**  
Séduction, appel de la jungle, naufrage, meurtre – ce ne sont généralement pas des mots que l'on associe aux femmes des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Pourtant, des centaines d'entre elles ont préféré le voyage à une vie étriquée et se sont retrouvées au cœur du danger. Bravant l'inconnu, ces aventurières intrépides ont ouvert la voie, dans les pays du monde entier, aux femmes qui leur succéderaient.  
([www.ledevoir.com/2002/12/14/16380.html](http://www.ledevoir.com/2002/12/14/16380.html))

• **Sur le seuil, Patrick Senécal, Alire, 2003, 429 p.**  
Le psychiatre Paul Lacasse traite Thomas Roy que l'on a retrouvé chez lui, horriblement mutilé et catatonique. Il considère le cas comme assez banal jusqu'à ce que quelque chose de terrifiant se dévoile lentement, quelque chose d'inimaginable et aux conséquences monstrueuses... ([www.voo.ca/litterature/senecal\\_patrick3.htm](http://www.voo.ca/litterature/senecal_patrick3.htm))

### COMITÉ MARIVERAIN DE GÉNÉALOGIE

Réal Giguère, président ; Nicole Poulin-Ferland, vice-présidente ; Diane Faucher, secrétaire ; et tous les bénévoles qui veulent bien s'y joindre.

Le comité Mariverain de généalogie de la bibliothèque Honorius-Provost: Promouvoir les recherches sur l'histoire des familles en Beauce. Faire connaître la généalogie à toute personne intéressée par le sujet. Centraliser et archiver les recherches faites par les Mariverains afin de permettre à sa population de bénéficier des fruits du travail de ces recherches et de les rendre accessibles à tous. Le comité offre donc des ateliers, du support sous forme d'aide à la recherche ainsi que l'animation du local de généalogie situé à la bibliothèque.

#### AVIS DE RECHERCHE

Nous sommes à la recherche de « **Le Guide** » (de 1962 à 1980), ancien journal de la région que nous hébergerions au local aux fins de recherches. Toute personne possédant ce journal et voulant en faire don à la bibliothèque est priée de nous contacter au 387-2240. Merci.

### Nouveautés

• **Paroisse de Saint-Jules de 1919 à 1995 : registre.**

Compilation des actes de baptêmes, mariages et sépultures des registres de Saint-Jules de Beauce.

• **Les Bretons en Amérique du Nord des origines à 1770.**

Histoire par patronyme des premiers arrivants en Nouvelle-France, venant de la Bretagne.

• **Les terres de Saint-Joachim (Côte de Beaupré), des origines au début du XXe siècle.** Contrats notariés reliés à des numéros de terre. Vous pourriez y retrouver la terre de votre ancêtre.

• **Les terres de Sainte-Anne-de-Beaupré (Côte de Beaupré)**

Contrats notariés reliés à des numéros de terre. Vous pourriez y retrouver la terre de votre ancêtre.

• **Autour du docher de Saint-Prosper.**

Histoire du village et surtout contenu des registres de baptêmes, mariages et sépultures de 1903 à 2003.

• **Autour du docher de Saint-Victor.**

Registres de baptêmes, mariages et sépultures de Saint-Victor de Beauce.

## COLLECTE DES ORDURES ET RÉCUPÉRATION

Collecte du jeudi, 25 décembre 2003 :  
devancée au mercredi, 24 décembre 2003

Collecte du jeudi, 1<sup>er</sup> janvier 2004 :  
devancée au mercredi, 30 décembre 2003

Collecte sélective (récupération)  
Aucun changement à l'horaire

Les collectes auront lieu  
les 22 et 29 décembre 2003  
et 5 janvier 2004.

Récupération des sapins de Noël

Du 5 au 10 janvier 2004 inclusivement, nous vous invitons à venir les déposer au garage municipal au 484 boulevard Lamontagne aux heures normales d'ouverture. Veuillez enlever toutes les décorations et particulièrement les glaçons.

Site de récupération

Fermé du 20 décembre 2003 au 4 janvier 2004 inclusivement.

## BIBLIOTHÈQUE

### HORAIRE ET ACTIVITÉS DES FÊTES

#### Horaire

Pendant la période du 22 décembre au 3 janvier, la bibliothèque sera ouverte aux jours et heures suivants :

Les mardis 23 et 30 décembre, de 13 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30

Les samedis 27 décembre et 3 janvier, de 10 h à 15 h

Retour à l'horaire normal le 5 janvier 2004

#### Recyclage de cartes de souhaits

Nous recyclons vos cartes de souhaits en signets à longueur d'année. Durant la saison des fêtes, nous recevons une grande quantité de cartes. Plutôt que de jeter celles-ci après les fêtes, venez nous les porter. Nous en ferons de beaux signets que nous utiliserons pour annoncer nos activités. Venez les déposer dans la boîte de recyclage se trouvant à l'entrée de la bibliothèque. Un gros merci à vous tous et passez de bonnes et chaleureuses fêtes !

#### Exposition

Dernière chance d'admirer les tableaux de Liliane Beaulie-Fréchette



VILLE DE  
**SAINTE-MARIE**  
AU CŒUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

**DOSSIER SPÉCIAL**  
DOSSIER SPÉCIAL / DOSSIER SPÉCIAL  
**BUDGET ET IMMOBILISATIONS 2004**  
Le 26 décembre 2003

ISSN 1492-9279

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

4<sup>e</sup> trimestre 2003 (Dossier) - Vol. 4, No 10

Impression • Dynamique, Centre d'imprimerie,  
Sainte-Marie Bce

Graphisme • Martin Nadeau

Coordonnateur de projet • Richard Lapointe

# Le lien **MARIVERAIN**

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Comté de Beauce-Nord  
Le 19 décembre 2003

## BUDGET 2004

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité  
de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

Je, soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, donne par la présente un document explicatif du budget 2004 de la Ville de Sainte-Marie adopté en date du 17 décembre 2003 à 19 h 30.

#### Revenus

Revenus de taxation locale	11 188 313, \$
Revenus tenant lieu de taxes	314 708, \$
Revenus de sources locales	1 677 045, \$
Revenus de transferts (subventions)	454 934, \$

#### TOTAL DES REVENUS

13 635 000, \$

#### Dépenses de fonctionnement

Administration	2 174 923, \$
Sécurité publique	1 953 090, \$
Transport routier	1 909 415, \$
Hygiène du milieu	1 802 820, \$
Santé et bien-être	16 030, \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	660 930, \$
Loisirs et culture	1 540 391, \$
Frais de financement	916 874, \$

#### Total des dépenses de fonctionnement

10 974 473, \$

#### Autres activités financières

Remboursement en capital	1 463 226, \$
Transfert aux activités d'investissement	942 401, \$

#### Total des autres activités financières

2 405 627, \$

#### Affectations

Réserves financières et fonds réservés	254 900, \$
--	-------------

#### Total des affectations

254 900, \$

#### TOTAL DES DÉPENSES

13 635 000, \$

Donné à Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, ce dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille trois.

Hélène Gagné,  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Comté de Beauce-Nord  
Le 19 décembre 2003

## PRÉVISIONS DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2004

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de la  
Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

Je, soussignée greffière de la Ville de Sainte-Marie, donne par la présente un document explicatif des dépenses en immobilisations 2004 de la Ville de Sainte-Marie adopté en date du 17 décembre 2003 à 19 h 30.

### Prévisions des dépenses en immobilisations 2004

Machinerie, outillage et équipements	186 000, \$
Ameublement et équipement	220 500, \$
Véhicules	90 000, \$
Conduites d'égout / pluvial	743 000, \$
Conduites d'aqueduc	179 000, \$
Usine de traitement d'eau	146 700, \$
Chemins, rues et trottoirs	602 700, \$
Éclairage	155 000, \$
Immobilisations dans les parcs	50 000, \$
Bâtiments	487 000, \$
Terrains	320 300, \$

**TOTAL** **3 180 200, \$**

### Mode de financement

Transfert des activités financières:

• Taxe générale spéciale (immobilisations ensemble)	106 689, \$
• Taxe générale spéciale (immobilisations eau)	205 712, \$
• Contributions des promoteurs	530 000, \$
• Subventions	75 000, \$
• Autres	25 000, \$

Surplus accumulé non affecté	503 999, \$
Surplus accumulé affecté	166 300, \$
Fonds réservés	367 500, \$
Montants à pourvoir par emprunt à long terme	1 200 000, \$

**TOTAL** **3 180 200, \$**

Donné à Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, ce dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille trois.

Hélène Gagné,  
Greffière

PROVINCE DE QUÉBEC,  
Ville de Sainte-Marie,  
Comté de Beauce-Nord  
Le 19 décembre 2003

## ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION 2004

### AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de la  
Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord.

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée greffière qu'à la séance spéciale du conseil de la Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, tenue le 17 décembre 2003 à 20 h 00, les règlements suivants ont été adoptés, soit :

**Règlement numéro 1261-2003 :** Règlement établissant le taux de la taxe du cent dollars d'évaluation pour l'année 2004.

**Règlement numéro 1262-2003:** Règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2004.

**Règlement numéro 1263-2003:** Règlement établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2004.

**Règlement numéro 1264-2003:** Règlement fixant la compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2004.

**Règlement numéro 1265-2003:** Règlement imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2004.

**Règlement numéro 1266-2003:** Règlement autorisant le paiement des taxes municipales 2004 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

**Règlement numéro 1267-2003:** Règlement assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière municipale ou scolaire pour l'année 2004.

Ces règlements dont il peut être pris connaissance au bureau de la greffière durant les heures de bureau, entreront en vigueur dans le délai prévu par la loi.

Donné à Ville de Sainte-Marie, Beauce-Nord, ce dix-neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille trois.

Hélène Gagné,  
Greffière